

Compte rendu réunion

Séance du 16 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept et le seize janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le (10/01/2017)*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 10/01/2017

Présents : MM. GUILLAUME Alain - BAUD Thérèse - MORIN Daniel - LE MAINTTEC Christophe – NOGUES Loïc - SAGUET Emmanuelle – COJEAN François – THOMÉ Valérie - SHEWARD Sandra - LE CLEZIO Valérie - CHEREL Nolwen

Absents excusés : Michèle OLLITRAULT a donné procuration à Loïc NOGUES
Daniel PETIOT a donné procuration à Valérie LE CLEZIO
Ingrid GLOUX

Secrétaire de séance : SAGUET Emmanuelle

1/ Orange : nouveau contrat de service téléphonie et internet

Mairie :

- Passage en IP (devis BIV) avec 2 appels simultanés, 5 sélections directes à l'arrivée pour 149€ ht contre 227€ actuellement (Numéris, fax, adsl)
- Remplacement du standard en location financière sur 5 ans 84,45€.
- Mobile : intégration dans une flotte des 3 numéros (voir pj mobiles)

Salle des fêtes

- Passage du Numéris intense (99€) en optimale pro initial comprenant la ligne fixe, internet + location de la box pour 60€ par mois.
- Mise en place d'un boîtier de traçage des connexions (5 simultanées) pour sécuriser et prioriser cet accès Wifi (voir P.J) pour 58,27€ (à amortir sur la location de la salle)

Ecole

- Passage cpte adsl 118423668 sur la ligne 0296250203 en Optimale Internet Pro initial (60€). Suppression poste Amarys
- Résiliation des lignes 0296250878 et 0296254936 pour un gain mensuel de 55€.

Bibliothèque

Passage du 0296250914 en offre Internet pro sans ligne fixe (40€) pour un gain mensuel de 33,43€. Suppression poste Alto

Salle des sports, cantine, service technique

- Suppression des postes en location (-11,20€)

Val d'Oust

- Résiliation des lignes 0296251921 (chauffage) et 0296251922 (cyber) soit un gain de 40,30 €

Si on n'intègre pas le remplacement du standard et la borne avec traçage pour la salle des fêtes, le gain mensuel de toutes ces modifications serait de 260 €. Avec intégration du standard et du wifi, vous restez gagnant de 117 €.

A noter jusqu'à la fin du mois, sur les locations, le premier trimestre offert soit 142 € de remise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de nouvelle offre et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de service correspondant.

2/ NPPL (Nouveaux Pas de Porte et Logements) : point sur l'avancée du projet et sur la discussion avec la gérante de l'Excalibur

Suite au précédent au Conseil Municipal l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités 22 (ADAC) a été sollicitée. Suite à la visite de Mr HAMELIN, est programmé ce mardi 17 janvier, un relevé des existants afin d'appréhender les volumes, établir un plan sommaire et dresser un diagnostic. Une première analyse et présentation de projet nous seront proposées.

Les consultations pourront alors être lancées et les demandes de subventions sollicitées. Un montant de 67 000 € a été acté par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire. Des aides pouvant être attribuées par l'Etat (DETR), la Région et les réserves parlementaires seront également sollicitées.

3/ Projet d'aménagement des voiries de Kerjoie et Rue de Rohan : choix de l'entreprise pour le passage caméra réseaux eaux usées

5 entreprises ont été consultées. Après examen des offres, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de retenir la proposition faite par RIA ENVIRONNEMENT de BRECH (56) pour un prix de 4 176 € TTC. Il sera précisé à l'entreprise l'urgence de l'intervention avec un rapport souhaité pour le 15 février.

4/ Maison place de l'église : appels à candidature

L'estimatif des travaux par le cabinet GENDA pour la maison proprement dit (suppression de la cheminée, remplacement des ouvertures, ravalement et réalisation des enduits extérieurs) s'élève à un montant de 69 300 € HT hypothèse haute et de 54 400 € HT hypothèse basse. La partie extérieure avec les sanitaires publics fait apparaître un devis de 39 400 € HT hypothèse haute et 36 300 € HT hypothèse basse.

Au vu de l'importance de ces estimatifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revoir les projets et le contenu des travaux à réaliser.

En même temps d'une recherche d'une solution plus économique pour les toilettes, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le dépôt d'une déclaration de travaux pour la maison et le lancement des consultations. Accord à l'unanimité.

5/ Installation du médecin : contrats de location à SCI JAMI et bail professionnel

Suite aux multiples démarches de la municipalité et grâce à l'accompagnement du Dr BUCHOUX, il a été possible de trouver un nouveau médecin candidat pour une installation en libéral. C'est ainsi que le Dr Noureddine GHAZOUANI est arrivé dans notre commune le samedi 10 Décembre et, formalités accomplies, a pris ses fonctions le Jeudi 22 Décembre dans le cabinet que nous avons pu libérer et aménager provisoirement, salle de la Poste. Ce sont les services municipaux qui ont réalisé les divers travaux nécessaires ainsi que le transfert et l'installation du mobilier médical cédé par le Dr BUCHOUX pour un montant de 3000 Euros.

Dans le même temps, Mme JEHANNO, locataire de la SCI JAMI 7 place du Martray, a pu trouver un nouveau logement à Saint-Maudan et a libéré le sien dès le 26 Décembre.

Les frais de son déménagement d'un montant de 444.20 € TTC sont pris en charge par la commune. Quelques menus travaux sont déjà en cours dans ce local pour y aménager le cabinet médical définitif avec notamment l'agrandissement des portes d'accès au cabinet et à la salle d'attente.

Le bail de 3 ans, renouvelable, a été signé le Mardi 27 Décembre avec la SCI JAMI pour un loyer mensuel de 320 Euros et un montant forfaitaire de 80 Euros mensuels pour les charges.

Le bail professionnel avec le Dr GHAZOUANI se fera sur les bases convenues lors de nos premiers contacts avec lui : 200 Euros par mois, charges de 80 Euros en sus. A noter que nous lui avons assuré la gratuité du cabinet (hors charges) pendant les six premiers mois, soit jusqu'à la fin Juin 2017 ainsi que la prise en charge par la commune de ses frais d'hébergement pendant les trois premiers mois à Saint Caradec, soit 400 Euros par mois (Gites de Mr et Mme Le Maitre), jusqu'au 31 Mars 2017.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve toutes ces mesures.

6/ DREAL : demande de création de zone humide entre l'Oust et

l'étang

Mme GOURTAY, de la DREAL, a récemment pris contact avec nous en vue de régler un problème réglementaire qui touche à l'aménagement de la RN 164.

En effet, des zones humides ont été détruites lors de la réalisation de la RN 164 et doivent être remplacées par des superficies équivalentes de terres remblayées qui seraient remises en leur état initial. C'est ainsi que la DREAL a repéré quelques parcelles qui pourraient faire l'affaire et en particulier le terrain qui sépare l'étang de la rivière, d'une superficie estimée à 7 000 M2. En vue d'obtenir, notre accord, la DREAL nous propose de visiter une ou des réalisations comparables.

7/ Loudéac Communauté Bretagne Centre : Actualités

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Guerlédan, la commune du Mené et l'intercommunalité Hardouinais Mené ont rejoint la CIDERAL, constituant ainsi Loudéac Communauté Bretagne Centre. C'est la plus vaste intercommunalité des côtes d'Armor, très homogène dans ses activités économiques et agricoles, et qui dépasse les 50 000 habitants.

Son nouveau président, Mr Georges LE FRANC, Maire de St Barnabé, a été élu président le mardi 10 janvier lors de l'installation de la nouvelle intercommunalité.

8/ Point sur les travaux en cours

Bâtiments :

Mairie : travaux bureaux rez-de-chaussée

Mr MORIN présente les devis.

Entreprise OPI de Plémy : Faux plafonds : 1 044.70 € HT

double cloisons : 1 448,65 € HT

Prévoir de contacter électriciens pour revoir l'installation téléphone et électrique.

LE GOFF Joël : 3 Fenêtres alu + volets intégrés : 5 694 € HT

Ecole : pose d'un film solaire sur 20 hauts de fenêtre, devis de VEREMERAUDE d'un montant de 850 € HT.

Salle des fêtes : remplacement des deux portes sous-sol (réserve tables et chaufferie)

Devis FRABOULET 2 800 € HT

L'assemblée, à l'unanimité, approuve ces devis.

Eglise :

Peinture voûte, mûr, corniche : 1^{er} estimatif des travaux à 30 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer la consultation.

Jeux de Boules : les travaux d'accessibilité et d'installation des sanitaires sont terminés, inauguration ce mercredi à 17 h.

9/ Compte rendu des commissions municipales

Commission voirie : la commission s'est déplacée sur l'ex RN164 ce samedi 14 janvier avec Mr NICOLAS, géomètre, en vue de préciser nos attentes et nos contraintes à soumettre au Conseil Départemental avant le lancement des travaux de réfection de la chaussée prévu au 1^{er} semestre. Une nouvelle réunion est prévue le 2 février prochain avec le Conseil Départemental.

Cette rencontre sera l'occasion de réceptionner la RD 130 et de faire valoir nos demandes de complément en matière de signalétique avant de l'intégrer dans le patrimoine commune.

Commission communication : diffusion de l'agenda 2017 en fin de semaine dans les foyers.

10/ Questions diverses

Prochain bulletin : article pour indiquer les contacts à prendre en cas de problèmes de réception de TV suite à la mise en service des éoliennes.

Ecole : le jeu extérieur sera mis en place lors des vacances de Février.

Questionnaires distribués aux familles des écoles relatifs au TAP, cantine : synthèse en cours

Baux ruraux : le terme des baux arrivent, programmer les appels à candidatures et réunir la commission. Il faudra prévoir les terres pour l'épandage des boues de la station d'épuration.

Pont bascule : la SIFFDA utilise la bascule publique, plaintes de riverains des odeurs et écoulements du camion, la remorque n'étant pas tout le temps bâchée. Mr Le Maire va leur adresser un courrier.

Panneau affichage manifestations associations: voir avec les services techniques pour l'installer (2 poteaux + grillage rigide)

CCAS de Trévé : augmentation de la tarification par le Conseil Départemental de la prise en charge de l'heure d'aide-ménagère : de 19.70 € à 20.99 €. Cette décision est importante puisqu'elle va réduire sensiblement la contribution de la commune au déficit du CCAS de Trévé (entente intercommunale)

Associations : le courrier de demande de subvention 2017 a été adressé à chaque association.